Un symbole social

Pour la seconde fois depuis le vote néfaste du 24 juillet 1873, la Chambre est appelée à donner son avis sur la désaffectation, réclamée par quelques-uns de ses membres, de la Basilique du Sacré-cœur. La question peut paraître, à première vue, étroite et purement sectaire, mais si l'on considère l'habile et tortueuse réaction catholique qui s'accentue de jour en jour, elle n'en est pas moins au fond d'une importance capitale, d'une poignante actualité.

Il ne s'agit pas d'enlever un édifice au culte catholique, mais de soustraire la France à l'emprise sacerdotale et papiste soucieuse de conserver sa proie de consciences et de vies. Comme on va le voir, la question s'élargit.

Il s'agit cette fois de savoir définitivement si la France de 1897 se considère toujours comme la fille aînée de l'Église, ou au contraire si elle se suffit à elle-même pour se créer sa foi et son idéal ; il s'agit de savoir si le vote qui prosterne aux pieds du Saint-Père la France repentante et gémissante de ses péchés, doit faire plus longtemps obstacle à l'effort spontané de chacun vers l'indépendance et l'humanité. Papisme ou libre pensée, telle est l'alternative encore une fois posée : il serait temps de se décider pour l'une ou pour l'autre, si l'on veut éviter dans l'avenir des malentendus dont la gravité s'accentue de jour en jour.

Rappelons brièvement les origines du « Vœu national » dont la Basilique constitue l'emblème et la réalisation sur le plan matériel.

Au cours des vicissitudes de l'invasion et de la Commune, quelques âmes chrétiennes appartenant au clergé, ou y touchant de près, en présence d'une si épouvantable succession de troubles et de déroutes, sentant le sol de la patrie chavirer sous leurs pas, eurent l'inspiration dont sont saisis, en

pareille circonstance, les fidèles de toutes les religions. Loin de puiser au fond d'eux-mêmes les forces nécessaires pour résister à l'anéantissement et de ne chercher que dans la virilité purement humaine le remède nécessaire aux désastres, offrant tout ce qui subsistait en eux de confiance à la pitié infinie de leur Dieu, ils firent un vœu. Ce vœu émané tout d'abord de quelques-uns, plus tard collectif, contenait la promesse de l'érection d'un temple au Sacré-cœur de Jésus, s'il daignait suspendre le flot de sa colère déchaîné sur les Francs depuis trop longtemps impies et rebelles à sa voix.

Telle est l'origine du « Vœu » ; il émane de consciences sombrées dans le péril atroce du moment, épouvantées de l'avenir gros de nuages et de sang, n'osant se faire aucune idée du futur, se demandant même parfois si les races n'allaient pas être englouties dans quelque universelle conflagration. Il fut donc engendré par la terreur, non pas égoïste, mais celle de tous les êtres chrétiens ou faibles en présence des maux de la terre. Nous trouvons bien là l'une des principales croyances catholiques, dans ce muet appel des injustices terrestres à la justice céleste.

C'est le vingt-neuf janvier 1871 que la *Semaine liturgique* de Poitiers publiait le « Vœu au Sacré-cœur de Jésus pour obtenir la délivrance du Souverain Pontife et celle de la France ». Le projet pris en main par les Jésuites groupa de suite un certain nombre d'adhérents, jusqu'à ce que l'œuvre parut présenter assez de surface pour être soumise à l'archevêque de Paris qui, un an plus tard, l'approuva officiellement et en prit même la direction. Le projet subit entre les mains de l'archevêque Guibert une modification dans son principe même ; de conditionnel il devint absolu, c'est-à-dire qu'il gardait toujours son caractère d'absolue remise en Dieu de tous les espoirs chrétiens, mais il perdait en même temps cette apparence de marchandage que contenait au début le projet.

C'est alors que la formule du « Vœu » fut rédigée en son entier par l'archevêque, revue ensuite par le pape lui-même,

telle qu'elle subsiste aujourd'hui.

La voici dans toute son éloquence ; et qu'on en retienne les termes pour les comparer tout à l'heure à ceux du document, officiel celui-là, que je citerai :

« En présence des malheurs qui désolent la France, et des malheurs plus grands peut-être qui la menacent encore ;

En présence des attentats sacrilèges commis a Rome contre les « droits de l'Église et du Saint-Siège, et contre la personne sacrée du Vicaire de Jésus-Christ ;

Nous nous humilions devant Dieu et, réunissant dans notre amour l'Église et notre Patrie, nous reconnaissons que nous avons « été coupables et justement châtiés.

Et pour faire amende honorable de nos péchés et obtenir de l'infinie miséricorde du Sacré-cœur de Jésus-Christ le pardon de nos fautes, ainsi que les secours extraordinaires *qui peuvent seuls délivrer le Souverain Pontife de sa captivité* et faire cesser les malheurs de la France, nous promettons de contribuer à l'érection à Paris d'un sanctuaire dédié au Sacré-cœur de Jésus. »

Il n'y a là nulle équivoque possible : le document est nettement catholique et incontestablement papiste. Si l'on y adhère on fait implicitement acte de foi au Christ et au Saint-Siège. Quant à cette alliance dans la formule – alliance verbale que nous retrouverons d'ailleurs souvent – de la France et de l'Église, nous dirons plus loin ce que nous en pensons.

Après l'approbation chaleureuse du pape, l'archevêque voulut obtenir l'adhésion officielle, collective et nationale de l'État. C'est là le centre même du débat qui va être encore une fois soulevé devant la Chambre ; ce fut là en tout cas l'un des plus étonnants coups de force de l'Église en ces dernières années.

Voici dans quels termes, au cours d'une lettre en date du cinq mars 1873, l'archevêque de Paris présenta la demande au ministre des cultes, M. Jules Simon :

« La loi que je sollicite aurait donc ce double objet :

1° D'approuver la proposition faite par l'archevêque de Paris d'ériger sur la colline de Montmartre, en un point déterminé après une enquête, un temple destiné à appeler sur la France la protection et la bonté divines ;

2° D'autoriser l'archevêque à acquérir, tant en son nom qu'au nom de ses successeurs, les terrains nécessaires, à l'amiable et, s'il y a lieu, par voie d'expropriation, après déclaration d'*utilité publique*, à la charge par lui de payer le prix d'acquisition des terrains et les frais de construction de l'édifice, avec les ressources mises ou à mettre à sa disposition par la piété des fidèles. »

Il est inutile, je pense, de faire remarquer la profonde habileté et la prudence d'expression de cette requête, qui cache, sous son apparente modestie, le piège où allait se prendre l'Assemblée nationale. Je fais seulement remarquer que non seulement dans la loi que sollicite l'archevêque il n'est plus question du Sacré-cœur ni du Saint-Siège, mais que le « Vœu national » lui-même, origine et fond de la demande, en est totalement absent. Ceci pour constater que l'habileté la plus subtile est encore une vertu catholique sinon évangélique.

Le rapporteur du projet à la Chambre fut M. Keller, qui ne dissimula pas son adhésion au désir de l'archevêque et qui engagea vivement la Chambre à l'adopter. La discussion vint le 22 juillet 1873 devant l'Assemblée.

La droite et le centre étaient décidés à sanctionner l'audacieuse demande, la trouvant parfaitement conforme à leurs principes, et de plus du patriotisme le plus généreux et le plus élevé, ce qui devait rallier tous les suffrages.

Il y eut, en somme, peu d'orateurs pour défendre la cause, en ce jour chancelante, de la libre pensée, de la dignité humaine, avant tout, de l'indépendance absolue de l'État vis-à-vis de l'Église. Ceux qui, en petit nombre, prirent la parole en ce sens manquaient, il faut le dire, de perspicacité, et pas un n'attaqua la question de fond, clairement et vigoureusement.

M. de Pressensé opposa des arguments généraux qui, certes, eussent été suffisants devant une représentation nationale plus indépendante que celle qui siégeait alors.

« ne Assemblée nationale, disait-il, est une assemblée laïque qui traite de choses politiques, lesquelles seules sont soumises à la loi de la majorité... Quel que soit le trouble que nos malheurs aient amené dans l'esprit français, on ne verra pas, non, on ne verra pas, quatre-vingts ans après la Révolution de 1789, une assemblée politique représentant tous les citoyens, consacrer, pour sa part, le pays à une dévotion aussi particulière et aussi discutée. »

Ce ne furent, malgré leur solidité, ni les arguments juridiques de M. Bertault prouvant que l'on allait faire subir une entorse formelle au droit, et que le domaine public ecclésiastique n'existait plus depuis 1817 ; ni l'énergie de M. Tolain qui, après avoir longtemps discuté la valeur du culte du Sacré-Cœur, et devant les explosions de colère que cette sacrilège dissection du viscère divin provoqua sur les bancs de la droite, ne put qu'ajouter : « S'il était permis, s'il était possible de caractériser d'un mot la ligne politique que vous suivez, — je dirais que c'est la ligne politique des Jésuites et de Loyola ! » — Ce ne furent, dis-je, ni ces accents de sincérité, ni ces objections de logique et de droit qui pouvaient enlever une quantité suffisante de voix à la majorité papiste. De même MM. Bardoux et Édouard Lockroy firent des efforts inutiles pour empêcher que la politique française ne commît cette faute grave dont elle ressentira bientôt les effets.

Ce fut M. Corbon qui approcha le plus près de la véritable question, de la question vitale de tout ce débat, sous une forme vigoureuse et passionnée : « Je prendrai la question, disait-il, à un tout autre point de vue que celui auquel on l'a discutée. Je viens examiner l'utilité morale, l'utilité religieuse qu'il peut y avoir à établir une église à Montmartre..

« Lorsqu'il s'agit d'établir à Paris, dans ce grand foyer de la Révolution et de la libre pensée, sur le point culminant de la capitale, sur ce point qui se voit de tous côtés et de si loin, un monument qui le couronne et dans le quartier qui est, à vos yeux, l'un des centres les plus ardents de l'insurrection, l'effet que vous attendez est celui-ci : *Mettre là un symbole du triomphe de l'Église sur la Révolution. N'est-il pas vrai que c'est là votre pensée ?* Ce que vous cherchez à éteindre dans la population en masse de Paris, c'est ce que vous appelez, ce que le parti militant du catholicisme appelle : « la pestilence révolutionnaire ». Ce que vous cherchez à revivifier dans sa conscience, c'est la foi catholique. (*Oui ! Oui !*)

« Vous ne bâtissez pas des églises pour le plaisir de faire des églises, vous ne faites pas de pèlerinages pour le plaisir de faire des pèlerinages ; vous cherchez à faire la guerre à l'esprit moderne. (*Exclamations à droite.*)

« M. L'amiral La Roncière Le Noury. — Non, à l'esprit révolutionnaire !

« M. De Belcastel. — Le catholicisme est de tous les temps !

« M. Corbon. — M. de Belcastel me dit que le catholicisme est de tous les temps. Je lui demande bien pardon, il n'existait pas avant d'exister et il n'existera plus quand il aura cessé d'être... Vous pouvez me contredire, vous pouvez me lancer des interruptions pour me troubler, mais ce que vous ne troublez pas, c'est le fait qui est gros comme le monde, qui est

éclatant comme le soleil, à savoir : que depuis deux ans, la libre pensée a fait d'immenses progrès, et que les masses populaires en France se rangent du côté de la Révolution. »

C'étaient là d'énergiques paroles assurément, une vigoureuse tentative pour démasquer l'insidieuse et cauteleuse proposition archi-épiscopale. Mais la question n'était pas serrée d'assez près ; il ne suffisait pas de démontrer l'opposition radicale et inéluctable du monde moderne et de l'Église. Il aurait fallu en analysant à fond le projet de loi et la formule du « Vœu national », démontrer avec la même éloquence et la même justesse ce que nous allons tâcher d'exposer tout à l'heure.

Ainsi donc, malgré les objections du parti radical et les débats qui remplirent deux séances, la majorité catholique l'emporta de deux cent quarante quatre voix. Par ce vote l'Assemblée engageait la nation dans la voie la plus néfaste qu'elle pût suivre. [[Le fait d'une si forte majorité est tellement inconcevable, que je découvre l'expression d'une surprise dans les phrases suivantes empruntées à une petite brochure de propagande du Sacré-cœur de Montmartre : « Tous les députés qui votèrent cette loi comprirent-ils l'importance de leur acte ? Nous ne le savons. Mais il y a dans ce vote quelque chose de si extraordinaire qu'on est obligé de s'écrier : « Le doigt de Dieu est là ! » Une assemblée française qui, presque à l'unanimité, déclare dans une loi qu'il est d'utilité publique que la France élève au Sacré-cœur un temple, monument de son repentir et garant de ses promesses! »

Mon étonnement passe de beaucoup celui de l'auteur anonyme de cette exclamation. Mais au lieu de m'écrier comme lui : « Le doigt de Dieu est là! », je dirai plutôt : « L'inconcevable légèreté des hommes est là. »]]

Voici le texte de cette loi (24 juillet 1873; :

« Art 1er. – Est déclarée d'utilité publique la construction d'une église sur la colline de Montmartre, conformément à la demande qui en a été faite par l'archevêque de Paris dans sa lettre du 5 mars 1873, adressée au ministre des cultes.

Cette église, qui sera construite exclusivement avec des fonds provenant de souscriptions, sera à perpétuité affectée à l'exercice public du culte catholique. »

« Art. 2. – L'emplacement de cet édifice sera déterminé par l'archevêque de Paris, de concert avec le préfet de la Seine, avant l'enquête prescrite par le titre II de la loi du 3 mai 1841. »

« Art. 3. – L'archevêque de Paris, tant en son nom qu'au nom de ses successeurs, est substitué aux droits et obligations de l'administration, conformément à l'article 83 de la loi du 3 mai 1841, et autorisé à acquérir le terrain nécessaire à la construction de l'église et à ses dépendances, soit à l'amiable, soit, s'il y a lieu, par la voie de l'expropriation. »

« Art. 4. – Il sera procédé aux mesures prescrites par les titres II et suivants de la loi du 3 mai 1841 aussitôt après la promulgation de la présente loi. »

Après cette consécration définitive de « l'ex-voto de la France », le terrain fut acheté, le plan choisi au concours et les travaux commencèrent. Dès lors ce fut un perpétuel afflux de souscriptions ; en 1891 elles atteignaient vingt-quatre millions.

Et pour bien affirmer aux yeux de tous le caractère national de la basilique, pour bien montrer à quarante millions d'hommes dont leurs représentants avaient porté la volonté à la Chambre que c'était « l'avènement du règne social du Sacré-cœur », on résolut de graver au fronton du temple cette dédicace : « *Sacratissimo Cordi Christi Jesu Gallia pœnitens et devota.* »

[|**II**|]

Après avoir parcouru rapidement les diverses étapes de l'œuvre du « Vœu National » je reprends maintenant les trois textes mis successivement sous les yeux du lecteur, et je crois que leur examen comparé et l'étude de leurs différences dans la forme nous fournira de précieuses conclusions.

Que contient la première formule, celle du « Vœu. National » proprement dit ? Elle contient la promesse d'élever un sanctuaire au Sacré-cœur de Jésus pour qu'il délivre le Saint-Père de sa captivité et pour qu'il fasse cesser les malheurs de la France justement châtiée. Considérant les désastres que la France avait subis comme le châtiment de son impiété et de son éloignement progressif de Dieu, elle le supplie de suspendre sa colère pour que le Saint-Siège puisse reconquérir son autorité et la France son calme, c'est-à-dire sa vieille foi chrétienne.

Il y a donc trois choses : 1° une humiliation devant Dieu considéré comme le juste auteur des vengeances provoquées par l'oubli du culte qu'il exige ; 2° la demande de libération du Saint-Siège ; 3° la demande de bonheur pour la France par le retour à la foi de ses pères.

Dans la demande de déclaration d'utilité publique de l'archevêque au ministre des cultes, qu'allons-nous donc trouver ? Sans doute une proposition résumant le même vœu : du moins la bonne foi l'exigeait ainsi. Puisque les fidèles du Sacré-cœur voulaient obtenir l'adhésion de l'État, l'adhésion nationale à leur projet, il fallait au moins que ce projet fût présenté dans son intégrité et dans sa vérité.

Mais c'est dans cette circonstance que l'étonnante habileté des zélateurs catholiques éclate et confond. Ce que le prélat demande à l'Assemblée par l'intermédiaire du ministre, nous l'avons vu tout à l'heure : c'est la simple autorisation d'élever une église « destinée à appeler, sur la France, la

protection et la bonté divines ! » Tout a disparu du « Vœu » primitif ou plutôt tout est prudemment dissimulé aux yeux de « la noble Chambre, si fidèle aux inspirations et aux traditions chrétiennes. » L'idée même du « Vœu » demeure toujours dans l'esprit de ceux qui l'ont formulé, mais ils la cachent pour ne pas effrayer l'Assemblée. Il ne s'agit plus, dans le nouveau texte, ni de la délivrance du Souverain Pontife, ni d'expiation collective, ni du Sacré-cœur. Je pense qu'il est inutile d'insister, la duperie est flagrante.

En poursuivant notre analyse, nous trouvons le texte de la loi, que cette Chambre auquel on ne demandait que de déclarer « d'utilité publique » l'érection d'une église à Paris, eut la faiblesse coupable de voter. L'utilité publique est purement et simplement déclarée pour la construction d'une église « à perpétuité affectée à l'exercice public du culte catholique ». Le pauvre vestige du « Vœu national » que l'on pouvait encore deviner sous la phrase de l'archevêque — « un temple destiné à appeler sur la France la protection et la bonté divines » — a maintenant tout à fait disparu. De l'idée véritable il ne subsiste rien par suite des artifices successifs de la forme, et cependant après le vote ne portant que sur ce point spécial de l'érection d'une église, on va proclamer le triomphe collectif de cette idée, on prononcera le mot de « réparation nationale » et l'on s'empressera de décréter cette formule : *Gallia pœnitens et devota* !

« Ainsi l'on voit la progression, dit M. J. C. Chaigneau [[Au cours d'un excellent article publié dans le numéro de février de sa vivante revue, *L'Humanité intégrale*, article qui m'a engagé à écrire le mien et à résumer l'opinion que j'ai toujours possédée sur ce monument-symbole « qui est un agenouillement national absolu ». Je rapporte d'ailleurs le lecteur à l'article très ferme et très judicieux de M. Chaigneau.]], et comment d'un simple acte de foi le cléricalisme arrive à fabriquer le plus autoritaire des instruments de domination. Il est un point d'une évidence

incontestable, c'est combien le texte de la loi diffère profondément du texte qui exprime le symbole réel de l'œuvre... Il y a là une restriction mentale qui est un véritable escamotage, et qui, pour toute conscience droite, entache le vote de nullité. » Qu'y a-t-il au fond de tout cela ?

Une duperie de la part de l'archevêque Guibert et une faute grave de la part de la Chambre.

Il est incontestable que si l'on avait proposé à l'Assemblée, avec la droiture qui manque généralement à l'Église dans ses rapports avec l'État, de déclarer d'utilité publique la formule du « Vœu national » dans son intégrité, d'autres objections que celles qui y ont été produites se seraient élevées, du moins, je l'espère, si réactionnaire que fût la Chambre de 1873. À part le groupe papiste, toujours prêt à défendre n'importe quelle niaiserie pourvu qu'elle soit d'étiquette catholique, je me demande quel député aurait eu la folie de contresigner cette formule de bassesse et d'aplatissement collectif ? La majorité de la Chambre se serait inévitablement soulevée contre une pareille offense à la nation et aurait abandonné le vœu à la seule sanction des sectaires catholiques de France.

Dire que la nation française par le vote de ses représentants a sanctionné le « Vœu national », c'est un mensonge formel puisque la Chambre n'a pas été sollicitée sur ce « Vœu ».

Mais je m'étonne qu'aucun représentant n'ait su dévoiler ce subterfuge de l'archevêque et par la production à la tribune du texte même du « Vœu national » n'ait clairement démontré à la Chambre qu'elle était dupée. Pour qu'aucune voix n'osât porter ce fait à la connaissance de tous, il fallut une ignorance et un manque de jugement dont profita le parti catholique.

Ce qu'aucun député n'a su voir ou n'a osé dire en 1843,

beaucoup le ressentent aujourd'hui. Mais du sentiment intérieur à la manifestation extérieure, nous le savons par expérience, il y a un abîme, dans le monde parlementaire surtout. Il faudrait surmonter la foule des demi-intérêts, des indifférences et des concessions. Il faudrait être rude et net, et ne pas voiler, sous des politesses hors de saison, la claire et fatale vérité.

Éclairés comme nous le sommes par toute l'expérience des vingt quatre années qui nous séparent du vote réactionnaire, il serait temps de voir juste dans l'histoire intérieure contemporaine.

Le « Vœu national » vient d'être renouvelé au cours de la cérémonie de son vingt-cinquième anniversaire. Je demande si le vote lui aussi sera renouvelé et si la Chambre de 1897 sanctionnera la profession de foi papiste de celle de 1873. S'il ne fallait considérer que l'honneur et la vitalité de la race, je ne pourrais le croire.

Je n'en fais ici ni une question de secte, ni de haine étroite, ni même d'anticléricalisme.

Je dis seulement ceci :

Est-il possible qu'un État dont la constitution est purement laïque déclare d'utilité publique et par conséquent patronne une œuvre catholique et papiste ? M'emparant d'une phrase prononcée par M. Jean Brunet – avec un sens opposé à celui que je lui donne – au cours de la discussion du projet de loi : « C'est un culte spécial et le fonctionnaire principal de ce culte qui prennent l'initiative de la mesure et qui viennent vous dire, à vous, Assemblée nationale : Sanctionnez ce que nous vous proposons et appliquez-y à notre profit l'autorité légale et supérieure de la France, » –je demande si l'État peut, sans commettre la plus coupable des folies, sanctionner ce culte spécial, lui qui n'en propose aucun par son principe même ; et si c'est à Rome ou dans les conciliabules chrétiens

qu'il va chercher son mot d'ordre politique. N'est-il pas profondément humiliant de voir la pensée de l'État s'associer à celle d'un archevêque et s'agenouiller devant un symbole de caractère aussi antisocial ?

Est-il d'utilité publique que la nation française, dont la constitution est de base purement laïque, se voue au cœur de Jésus et donne son adhésion formelle au Saint-Siège ? Il s'agit de savoir si la France prétend se vouer perpétuellement au Christ et à son Église ou si elle entend se suffire à elle-même pour sa direction morale et mentale ; si elle veut reconquérir « son ancien honneur de fille aînée de l'Église », faire le jeu de la papauté et enfin si l'on peut éternellement trahir l'âme nationale.

« On peut se demander, dit encore M. Chaigneau, si ce vœu funeste, abrité par une loi aveugle, par un acte national de législateurs dupés, ne plane pas, depuis un quart de siècle, comme un nuage sinistre, sur notre politique étrangère... La France de 1897 ne peut plus ratifier par son indifférence le verbe odieux qui s'incarne dans ce bloc de pierres... La France a le droit de rayer le vote désastreux du 24 juillet 1873. Elle en a le droit d'autant plus incontestablement que, en raison de ce qui vient d'être exposé, ce vote est moralement nul, puisqu'il concerne un monument fictif, tout différent de celui qu'érigent les sectaires du prétendu « Vœu national ».

Si en examinant la question du Sacré-cœur à ce point de vue légal, nous nous heurtons au vote néfaste du Parlement, en scrutant l'essence du symbole lui-même, nous rencontrons d'aussi incontestables objections. Le culte du Sacré-cœur tel qu'il se manifeste à Montmartre est celui d'une religion en décadence : c'est le culte de la douceur, de l'affaiblissement, des effusions mystiques, du pardon et de la douleur. Jamais un culte aussi bas n'aurait pu triompher au temps de la plénitude catholique. Il emprunte quelque peu de son caractère à certaines religions efféminées de l'Asie. Il

faut vraiment toute la force, tout l'art de dissolvant du catholicisme pour parvenir à transporter le centre rayonnant de la vie qu'est le cœur en un symbole aussi pauvre et aussi bas. De cet organe gonflé de sang, de cet abîme bouillonnant de vibrations et de passions, d'une liberté, d'une impulsivité, d'une richesse tout instinctive, de cette source d'action, de virilité, de cette région où la nature fait entendre ses voix chargées d'orages ou d'espoirs, de ce tumultueux abîme des plus violentes énergies et des plus authentiques clameurs humaines, l'Église catholique est parvenue à faire un triste néant mystique, un lamentable mélange de bassesse et d'absurdité, un odieux et puéril symbole autour duquel viennent s'agenouiller tous les stériles, tous les faibles, tous les déserteurs de la vie.

Édifier un pareil culte, c'est ce que l'archevêque Guibert appelle « la rénovation spirituelle de notre patrie », et M. Paul Féval « racheter l'âme de notre patrie » ! Que pensait-il donc faire d'autre pour la trahir, cette âme ? À moins de dire qu'elle fut vraiment « achetée » en ce cas.

C'est par suite d'une conception semblable de « la rénovation spirituelle de notre patrie » que nous voyons si fréquemment dans tous les documents qui entourent la fondation ou l'expansion de l'œuvre du Sacré-cœur, l'Église et la France si souvent associées. Cette préoccupation constante prouve une fois de plus l'habileté suprême et l'adresse de haut vol des rédacteurs de mandements et de lettres apostoliques. Ils unissent le salut de l'Église et celui de la France comme si ces deux puissances étaient synonymes et représentatives l'une de l'autre. La restriction est à peu près celle-ci dans l'esprit de ces subtils prélats : « Nous sommes d'une race qui est la race française, mais nous sommes avant tout les fils respectueux de l'Église. Dans cette alliance de deux termes que nous semblons considérer comme égaux ce que nous voulons c'est le triomphe de l'Église sur la France, ce n'est pas leur alliance puisque l'Église comportant la toute vérité doit

toujours maintenir sa toute-puissance, encore moins, par conséquent, la domination de l'Église par la France. Et comme depuis le commencement du siècle, l'Église, en France du moins et comme organisme, est fonctionnaire en quelque sorte et soumise en une certaine mesure à l'État, nous tenterons par tous les moyens de reconquérir l'ancienne et complète toute-puissance. »

Voici le calcul dans son édifiante et véridique simplicité. Le péril n'est pas grand, direz-vous ? Faut-il encore pour déjouer cette simplicité en avoir pénétré le mécanisme et savoir lire dans l'âme de nos « républicains catholiques » et de nos « démocrates chrétiens ». L'adhésion d'une partie du clergé à la République n'a pas d'autre but que de ressaisir, par une feinte concession au monde moderne, la direction des consciences qui se dérobent lentement à son étreinte glaciale.

Voici comment je me représente le spectacle. Un vieillard, autrefois tout-puissant, est couché au fond de son palais, gémissant de l'éloignement des hommes qui, l'ayant déshérité d'une partie de sa puissance, ne sont plus sensibles à sa voix. L'amère mélancolie de sa royauté en détresse le remplit, il sent sur lui le froid de la mort lentement s'amasser. Tout à coup il a une pensée : pourquoi ne tenterait-il pas un dernier effort en se montrant aux hommes, qui ne veulent plus l'entendre, et en leur empruntant quelques-uns des mots nouveaux qu'il entend parfois sans les comprendre. « Essayons, se dit-il, peut-être croira-t-on encore en moi, si l'on me voit galvanisé par un semblant de vigueur, et peut-être croira-t-on encore à ma jeunesse éternelle... »

Et il parle aux hommes qui le croyaient enseveli désormais dans un éternel silence. Il leur pardonnera leur changement s'ils veulent croire à lui, car il est la seule vérité et il veut leur bien Au fond de lui-même, il cherche de sa main décharnée à ressaisir avidement cette foule indifférente pour en refaire sa chose. Il montre un visage calme et bienveillant, mais son cœur est torturé de la soif du pouvoir,

mordu du désir d'étreindre tous ces passants et de les pétrir à sa guise. Il descend de son seuil mais c'est pour y ramener l'immense troupeau des esclaves enfuis. Il semble apparaître enfin au jour, mais c'est pour tenter de reconquérir la vie qui lui échappe, qu'il sent s'éloigner de lui et pour la possession de laquelle il luttera, plein d'une rage acharnée, qu'il refoule au fond de lui-même.

L'Église ressemble de nos jours à ce vieillard, qui se raccroche à l'existence d'une main désespérée. Tel est, sous le voile de l'allégorie, le jeu de la politique de Léon XIII et de ses fils, les Gayraud, les Lemire, les Garnier, les Naudet.

Vis-à-vis de l'indifférence et de l'inclairvoyance à leur endroit de la plupart de ceux qui nous entourent, je parle même des esprits pensants, la nouvelle tactique cléricale constitue un péril sérieux dont il est impossible de nier la portée.

Ces nouveaux lutteurs du clergé entendent la rénovation sociale, comme les promoteurs du « Vœu national » entendaient le salut de la France dans leur formule. Dans l'esprit des fondateurs de l'œuvre, le vœu au Sacré-cœur est avant tout une expiation des révoltes contre le joug catholique et des crimes de libre pensée dont la France s'était rendue coupable et dont elle avait été justement punie ; c'est l'amende honorable de la nation qui s'était ouvertement éloignée de Dieu depuis la fin du siècle dernier, et qui implore le pardon de ses offenses ; c'est bien plus la délivrance des cerveaux envahis par la pensée libre que la délivrance du territoire envahi par l'étranger, puisque la cause spirituelle, la libre pensée, a produit l'effet matériel, l'invasion, si j'en crois cette phrase de l'archevêque Guibert : « En punition d'une apostasie presque générale, la société a été livrée à toutes les horreurs de la guerre avec l'étranger victorieux. » C'est une pénitence nationale de l'irréligion, et il n'y a qu'à lire tous les documents pour se persuader que c'est bien là le sens

qu'on a voulu donner au « Vœu ». Ce que le catholique entend par « le salut de la patrie », c'est sa libération (?) spirituelle et son retour à la foi chrétienne.

On voit dès lors de quelle importance peut être le renouvellement d'adhésion d'une Assemblée nationale à un tel vœu qui, s'il était sincère et collectif, serait purement et simplement un suicide.

Si l'on y songe un seul moment il est impossible de ne pas rayer spontanément ce qui « nous a été imposé, en de mauvais jours de réaction, par une coterie toute puissante [[M. Francisque Sarcey.]]. »

Déjà, en 1880, le conseil municipal adressa une pétition à la Chambre, en vue de faire disparaître le vote du vingt-cinq juillet 1873. Un projet de loi fut même rédigé en ce sens par M. Delattre et présenté à l'Assemblée qui le laissa tomber.

Cette fois, il est impossible que la Chambre montre la même inconcevable indifférence. Adhérer encore une fois à ce symbole de réaction et d'antique servitude spirituelle, ce serait raturer l'immense effort de la pensée moderne pour son indépendance, souffleter l'humanité qui se lève, consciente de sa force, rejetant une à une toutes les pesantes et funèbres défroques d'erreur.

Encore une fois, c'est définitivement qu'il faut choisir entre le papisme et la pensée libre.

[|**III**|]

Du sommet de la colline de Montmartre, par un clair matin, on jouit de l'un des plus magnifiques spectacles qu'il soit possible de contempler. M. Chaigneau, dont j'ai tout à l'heure cité l'opinion sur l'œuvre de la Basilique, a, dans un petit roman [[J.-Camille Chaigneau, *Montmartre*. Comptoir d'édition, 1892.]] d'une poignante intensité, rendu superbement l'impression que l'on ressent, quand, du sommet de la butte,

le regard domine l'immense et chaotique étendue :

« Une vapeur de clarté où se fondaient les fumées blanches essaimées de toitures, enveloppait Paris d'un vague et radieux frémissement qui noyait les détails rectilignes, pour n'accuser, en ébauche, que les ressauts capricieux des faîtages. L'impression devenait alors comme d'une mer tourmentée, et, tandis qu'une rumeur profonde incessamment fluctuait, en un rythme d'océan, le regard se berçait sur les houles bleuâtres de cette marée de toitures où quelques façades débordantes moutonnaient comme des écumes. Les plans lointains du panorama dessinaient leur succession par une série de bandes horizontales, de plus en plus claires, bordées de lignes sinueuses, et – dans la transfiguration marine que subissait alors, en l'esprit de Victor Charme, le majestueux spectacle, – ces lignes de plans scandaient par larges lames la houle tumultueuse des combles ardoisés, changés en croupes de flots mouvants...

« Voyez, dit-il, ne se croirait-on pas au bord d'une falaise ? Ici nous n'apercevons plus le pied de la montagne ; la vie particulière a disparu de nos regards ; nous ne voyons plus que l'ensemble de Paris, a personne collective, pareille à un océan de lumière. Nous sommes détachés du monde des individus ; nous voici en plein monde d'harmonie... »

Et si l'on se détourne du sublime spectacle, voici que la masse lourde et froide de la basilique vient offusquer le regard. Car, il n'y a pas à se le dissimuler, toute l'architecture de l'édifice, dans son ensemble comme dans ses détails, est du plus navrant effet, du plus détestable style jésuite, de ce style sans caractère, sans grandeur, sans intimité qui répond si étroitement aux aspirations catholiques d'aujourd'hui. Malgré ses prétentions au byzantin, et tout en tenant compte, bien entendu, de l'inachevé, je trouve le monument sans éloquence et sans beauté. L'impression de grandeur dont on pense, sur la foi des descriptions enthousiastes, être saisi, n'existe nullement. La banalité et

le mauvais goût triomphent ici comme dans l'art religieux du quartier Saint-Sulpice, nous prouvant que pour abriter un symbole de décadence il ne pouvait être choisi qu'un style pareillement dégénéré.

L'Église en accaparant le sommet de la colline, en y élevant un emblème de sa domination sur les cerveaux et sur les consciences, y a imprimé le cachet de laideur dont sont marquées toutes ses manifestations modernes. En face de ce panorama grandiose, sur la hauteur inondée de lumière et d'air, elle n'a su faire jaillir que ce bloc de pierres sans élan, sans caractère ni majesté.

D'ailleurs ce n'est pas la première fois que l'on songeait à Montmartre pour y accomplir des desseins variés. Napoléon voulait couronner la colline d'un temple de la Paix. Quelques-uns, de nos jours, pensaient y élever « soit un musée, soit un groupe scolaire, soit même un observatoire, d'où l'on découvrirait, sinon Dieu lui-même, au moins les étoiles dont il a semé l'espace [[M. Francisque Sarcey.]]. »

Je ne rêve aucune de ces destinations, si honorables fussent-elles, pour la fière colline : j'y rêve quelque chose de plus grand, de plus digne d'elle.

J'aspire pour elle à quelque édifice grandiose, à quelque temple national dont la vue quotidienne pût inspirer aux Parisiens d'autres sentiments que celui de l'indifférence et du mépris pour un symbole mensonger. Je voudrais voir se dresser sur la hauteur, le temple qui serait pour l'âme française ce que l'Abbaye de Westminster est pour l'âme anglaise, je veux dire son sanctuaire.

La noble tentative qui a échoué au Panthéon par l'adjonction d'éléments dont l'inhéroïsme vraiment trop puéril vient détruire d'un seul coup la grandeur du symbole, cette tentative grandiose triompherait à Montmartre et y acquérerait une incontestable grandeur. Planant sur la cité, la dominant,

et cependant comme porté par elle, le sanctuaire des héros brillerait comme un phare pour découvrir aux heures troubles et grises les Aroies de l'avenir à travers l'océan de la force.

Celui qui a compris ce que signifie Westminster s'incline, saisi de la profonde majesté de ce lieu. Quels yeux et quel cœur britanniques pourraient considérer sans un sentiment de légitime orgueil et d'espoir insondable cette nécropole des génies de sa race ? Ses grands politiques, les Castlereagh, les Richard Cobden, les Fox, ses grands savants, les Newton, les Darwin, les Herschel, ses grands poètes, les Robert Burns, les Shakespeare, les Chaucer et les Milton, ses grands artistes, ses grands inventeurs, ses premiers rois, ses réformateurs et ses philosophes, en un mot tous ceux qui ont lentement pétri l'âme anglo-saxonne dorment ici côte à côte ou revivent dans une image. C'est la voix des ancêtres qui vient chaque jour rappeler aux vivants de quelle chair ils sont pétris, quel sang coule en eux, et de quelles pensées ils sont les fils. C'est le plus grandiose enseignement national qui se puisse trouver, le laboratoire le plus actif de l'énergie d'une race. Comprend-on quel lien peut constituer dans les âmes ce culte grandiose et que c'est précisément ce lien qui manque à nos êtres épars et dissociés ?

La race française ondoyante, incertaine-–je n'ose dire indifférente – semble trop souvent hésiter devant le but à poursuivre. Une communion auguste avec l'âme du passé la remplirait de force. Car il faut être pénétré du passé pour s'avancer largement dans les voies de l'avenir. Élevons à nos grands hommes le plus splendide des monuments et la force dont ils ont débordé sur leur temps nous inondera encore de son flot lustral. Car ce sont là de saines nécropoles ; l'air empesté des tombes s'y change en virils et généreux parfums.

Je ne sais pourquoi la dénonciation d'un symbole néfaste du passé et le rêve d'un symbole bienfaisant de l'avenir se sont unis dans ma pensée ; mais à la place de l'œuvre misérable et

négatrice d'humanité je voudrais au contraire contempler l'exaltation de cette humanité dans ses grands hommes et retrouver dans toute son ampleur et dans toute sa richesse l'âme d'une race glorifiée.

En face de cette clarté et de cet horizon, dominant Paris prodigieux et comme porté sur ses vagues, au lieu de ce bloc de pierre symbole d'ignorance et de servitude, je demande quelque chose de semblable à ce que je viens de dire, quelque majestueux temple laïque où puisse s'étayer notre destin qui chancelle et que nous puissions contempler d'un cœur libre et d'un regard joyeux.

[/Léon Bazalguette/]